

## De jeunes trisomiques autonomes à Bordeaux

*Une association a créé un service d'accompagnement à la vie ordinaire.*

Le groupe d'études pour l'insertion sociale des personnes porteuses de trisomie 21 (Geist 21) de Gironde a fait les mêmes constats que d'autres Geist 21 sur le plan national : les jeunes trisomiques, mieux insérés socialement que leurs aînés, souhaitent de plus en plus vivre de manière autonome.

Cette population voit par ailleurs augmenter son espérance de vie qui, en quinze ans, est passée de 25 à 49 ans. Pour répondre à cette nouvelle donne, des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) se sont développés depuis quelques années. Les jeunes y apprennent les gestes du quotidien, à faire leurs courses, à prendre les transports en commun, à gérer leur budget. Le premier a été créé à Laval, suivi d'autres à Saint-Etienne, Dunkerque et Clermont-Ferrand. A Bordeaux, il a ouvert ses portes en juin 2005.

A première vue, avec un salon, une salle à manger et une cuisine en commun, l'endroit ressemble à n'importe quel appartement. Ces pièces de vie s'articulent autour de trois chambres meublées d'environ 20 mètres carrés dotées d'une salle de bains individuelle. De plus près, on découvre plusieurs aménagements spécifiques : dans la cuisine, des étiquettes sont collées sur les bocaux de farine, de pâtes ou de riz pour aider les locataires à bien doser. Un jeu sur l'alimentation est mis à leur disposition. Des consignes de sécurité sont écrites près de la plaque chauffante. Dans la salle à manger, un tableau blanc sert à rappeler certaines démarches, activités ou dates. Des petits pense-bêtes sont disséminés un peu partout concernant différents appareils, des numéros d'urgence, etc. Des fiches sont créées pour toute nouvelle activité.

### **Activités collectives**

Ici, les jeunes individus vivent seuls ou à plusieurs, sans sécurisation à outrance. En cas de besoin, une permanence téléphonique leur permet de rester en contact avec un professionnel du Geist 21, de 6 heures à 20 heures. Et dans chacune des trois chambres, un système de sécurité est raccordé à une société privée d'assistance. Les premiers temps, les locataires doivent appeler le conseiller de l'association à chaque sortie et à leur retour. Une éducatrice spécialisée passe régulièrement afin de les aider à intégrer toutes ces démarches et les accompagner à l'extérieur les premières fois. Des activités collectives sont également organisées, comme des ateliers « cuisine » ou « argent ».

L'accès au SAVS ne dépend pas que du niveau de handicap. « Nous étudions la situation personnelle des personnes intéressées, leurs besoins et capacités afin de mettre en place des objectifs, leur maturité, mais aussi leur capacité financière à vivre en autonomie, explique Philippe Clément, président du Geist 21 de Gironde. A eux, ensuite, de s'approprier le projet. » Un an et demi à deux ans sont nécessaires pour une formation à l'autonomie, à raison d'une à deux semaines par mois en SAVS.

Le succès de ce type de structure dépend de deux facteurs, selon Jean-Paul Champeaux, directeur de la Fédération nationale des Geist 21 (Fait 21) : « Le soutien du conseil général et un encadrement professionnel et compétent. » Certains départements demeurent réticents devant l'investissement. « Ils craignent de mettre le doigt dans un engrenage financier. Pourtant, assure Jean-Paul Champeaux, les SAVS sont une réelle alternative aux établissements spécialisés, bien plus coûteux. »

[La Gazette Santé Social](#) - 1<sup>er</sup> mars 2007